

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### **ACTION LOGEMENT SE MOBILISE POUR ACCOMPAGNER SES PUBLICS FACE A LA CRISE SANITAIRE DU COVID-19**

La crise sanitaire actuelle a des conséquences économiques et sociales importantes sur les entreprises, en particulier les TPE/PME avec des conséquences directes sur les emplois des salariés. Dans ce contexte difficile pour tous, les partenaires sociaux réunis au sein d'Action Logement Groupe présidé par Bruno ARCADIPANE et Jean-Jacques PEROT, vice-président, ont décidé des mesures fortes suivantes :

**1. Mobilisation des aides et services d'Action Logement au profit de l'accompagnement des entreprises, des locataires et accédants à la propriété** qui connaîtraient des difficultés financières sur la période, eu égard à la mise en place du chômage partiel ou autres dispositifs (baisse de revenus, décalage dans la perception des indemnités) :

- Il est demandé aux ESH et sociétés de logement intermédiaire du Groupe (in'li, AFL, ...) de mettre en place une cellule d'appui aux locataires afin d'étudier toutes mesures financières de nature à répondre à une situation d'impayés du fait de cette crise sanitaire ;
- Les dispositifs d'aide existants pour aider les salariés du parc locatif privé et social devront être activés dans toute leur puissance pour répondre aux difficultés rencontrées pour le règlement des loyers des mois à venir à partir d'avril en cas de chômage partiel imposé par la crise : dispositif d'allègement temporaire de quittance, simplification du recouvrement des aides versées au titre de VISALE, recours accru aux aides « soli'al » ;
- Mieux sécuriser et accompagner les salariés logés en résidence mobilité, ainsi qu'en résidence sociale ou habitat jeunes.

**2.** Dans le cadre d'un dialogue social constructif, il est demandé à l'ensemble des entités du groupe (AL et filiales) de poursuivre et d'intensifier le **développement du télétravail** partout où c'est possible ; les salariés ayant une nécessité de présence physique et en premier lieu les gardiens d'immeubles doivent faire l'objet de mesures drastiques de protection sanitaire individuelles ainsi que collectives dans leur intérêt et celui des locataires.

Action Logement s'engage à **maintenir l'intégralité de la rémunération de tous les salariés du Groupe** pendant la durée de la première période de confinement de 15 jours, initiée le 17 mars. Les Partenaires sociaux réexamineront leur position en fonction des évolutions de la situation.

**3.** Au-delà du paiement accéléré des factures pour les TPE/PME prestataires, il est demandé aux ESH du Groupe et à In'li **d'étudier la situation particulière des TPE/PME locataires en proposant des délais de paiement ou des remises de dette** afin d'amortir les baisses de trésorerie.

Action Logement entend assumer ses responsabilités dans la période, cela passe par le soutien apporté aux salariés les plus durement touchés et aux entreprises présentes sur l'ensemble des territoires et qui doivent s'adapter à cette situation exceptionnelle.

Au nom des 5 organisations syndicales de salariés (CFDT, CFE-CGC, CFTC, CGT, FO) et des deux organisations patronales (MEDEF et CPME) unanimes.

## **A PROPOS D'ACTION LOGEMENT**

Depuis plus de 65 ans, la vocation d'Action Logement, acteur de référence du logement social et intermédiaire en France, est de faciliter l'accès au logement pour favoriser l'emploi.

Action Logement gère paritairement la Participation des Employeurs à l'Effort de Construction (PEEC) en faveur du logement des salariés, de la performance des entreprises et de l'attractivité des territoires. Grâce à son implantation territoriale, au plus près des entreprises et de leurs salariés, ses 18 000 collaborateurs mènent, sur le terrain, deux missions principales.

Construire et financer des logements sociaux et intermédiaires, prioritairement dans les zones tendues, en contribuant aux enjeux d'éco-habitat, de renouvellement urbain et de mixité sociale. Le groupe Action Logement compte 500 filiales immobilières dont 53 ESH et un patrimoine d'un million de logements sociaux et intermédiaires.

Sa deuxième mission est d'accompagner les salariés dans leur mobilité résidentielle et professionnelle. Le Groupe s'attache particulièrement à proposer des services et des aides financières qui facilitent l'accès au logement, et donc à l'emploi, des bénéficiaires, qu'ils soient jeunes actifs, salariés en mobilité ou en difficulté.

Plus d'informations sur : [www.actionlogement.fr](http://www.actionlogement.fr) - @ActionLogement - @Services\_AL / [www.visale.fr](http://www.visale.fr) - @Visale.fr

## **CONTACTS PRESSE**

### **Action Logement**

Sophie Benard : 07 50 60 95 78 / [sophie.benard@actionlogement.fr](mailto:sophie.benard@actionlogement.fr)

Aude Vayre : 01 55 30 70 81 / Marie-France BERGAMO : 01 55 30 70 77 / 06 32 66 72 49 [actionlogement@grayling.com](mailto:actionlogement@grayling.com)